Nations Unies E/CN.5/2015/NGO/27

Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
4-13 février 2015
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par l'Union internationale contre le cancer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

14-65500X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Les maladies non transmissibles, y compris les cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques, le diabète, la santé mentale et les troubles neurologiques, représentent la principale cause de décès dans le monde, soit plus des deux tiers de la mortalité mondiale. Ces maladies sont la principale cause d'invalidité, responsable de plus de la moitié de toutes les années de vie corrigées du facteur d'incapacité. Les pays à revenu faible et moyen portent le fardeau de cette crise sanitaire et de développement, étant donné que la majorité des décès et des cas d'invalidité évitables sont recensés dans les pays les plus pauvres.

La dynamique de la population mondiale, notamment l'augmentation phénoménale de la population juvénile et le vieillissement rapide de la population, accélère la hausse des cas de maladies non transmissibles et invalidantes, avec un risque accru pour les plus jeunes et les plus âgées de développer ces maladies, ainsi qu'une incapacité à court et à long terme.

Il est bien connu que les populations, en particulier les enfants et les personnes âgées atteintes de maladies non transmissibles et présentant une invalidité, sont confrontées à de nombreux obstacles en matière d'équité sociale, y compris le manque d'accès physique et financier aux soins et aux services de santé ainsi qu'un accès limité à une éducation de qualité. Ces obstacles aux possibilités économiques et aux services sociaux sont exacerbés par la pauvreté, les populations les plus vulnérables étant touchées de manière disproportionnée.

Des engagements forts et une action immédiate pour prévenir et lutter contre les maladies non transmissibles, la mise en œuvre efficace de politiques visant à protéger et promouvoir les droits des plus jeunes et des plus âgés et l'autonomisation des personnes frappées d'invalidité favoriseront la croissance économique et l'équité sociale dans la période de l'après-2015.

À la lumière de ce constat, nous exhortons vivement la Commission du développement social à :

a) Veiller à ce que la lutte contre les maladies non transmissibles et l'adoption d'une approche de la santé fondée sur le parcours de vie soient au cœur du renforcement du développement social. La Commission devrait s'appuyer sur les engagements à l'action contenues dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles et le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, tenues en 2014, ainsi que dans la Convention relative aux droits des handicapés et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement;

b) Soutenir un objectif fort, techniquement solide et ambitieux pour les maladies non transmissibles dans le cadre de l'après-2015. Cet objectif devrait être fondé sur celui convenu de réduire de 25 pour cent la mortalité résultant de ces maladies d'ici à 2025, mais adaptée pour l'horizon 2030. La proposition d'objectif sur les maladies non transmissibles faite par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (voir A/68/970, objectif 3.4) vise un équilibre entre la prévention et le traitement, mais n'apporte

pas de réponse aux troubles neurologiques ou une réduction de la morbidité et de l'invalidité liées à des maladies non transmissibles. Des travaux plus poussés sont nécessaires pour formuler un objectif et des indicateurs pertinents qui capturent de manière globale à la fois la mortalité et la morbidité;

c) Accorder davantage d'attention à l'équité pour s'assurer que personne n'est laissé de côté. Des données ventilées par sexe, âge, invalidité et revenu seront nécessaires si l'on veut que les conditions de vie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables s'améliorent au cours de la période de l'après-2015.

L'Union internationale contre le cancer, membre fondateur de l'Alliance internationale contre les MNT, se tient prête à soutenir les États membres tout au long de notre processus d'élaboration d'un cadre de développement qui renforce le développement social et crée les conditions d'un avenir équitable et sain pour tous.